

L'an deux mille vingt-six, le douze mars, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-sept février 2026 s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire

Adjoint au Maire : BOCHATON Maryse, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald, CHENEVAL Jean-Pierre, LABAYE Josette, GOY Francis

Conseillers municipaux : CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, LAOUFI Nadia, MACHERAT Martial, MOENNE Monique, STAROPOLI Michel, DEVESA Marie, LAVERRIERE Magali, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, CAMUS Isabelle, GERNAIS Benjamin, MILESI Gérard

Absents représentés : CENCI Antoine (pouvoir à PILLET Isabelle), GOY Corinne (pouvoir à CHENEVAL Jean-Pierre)

Absents excusés : VAUR Florence

Absent : GAVARD-PERRET Alexandre

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Josette LABAYE est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 22
Représentés : 2
Votants : 24

Délibération n° D2026_034 – PATRIMOINE

Vente de la parcelle B2165 située au lieudit "Les Pagnouds"

Rapporteur : Pascal Pochat-Baron, Maire

La commune avait intégré la parcelle B2165 au lieudit Les Pagnouds d'une superficie de 2.084m². Cette même parcelle a été divisée par bornage le 3 février 2026 en deux parcelles : B2165 et B2166. Madame GAVARD-MOLLIARD Carole souhaite acquérir la parcelle B2165 d'une superficie de 746m² pour un montant de 1.870€ conformément à l'avis des Domaines.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** la vente de la parcelle B2165
- **FIXE** le prix de vente à 1.870€
- **MANDATE** Monsieur le Maire à signer l'acte administratif
- **MANDATE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal Pochat-Baron

La secrétaire de séance

Josette Labaye

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le

Publication en ligne le

Pour le Maire et par délégation,

Le directeur Général des Services,

Stéphane Cocharde